



## Préface des fiches de données de sécurité

Date d'émission 27.11.2014  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale :** MATIL Ameisenfalle  
Design Code A10987A  
AGI Code 21218

MSDS: Version/Date 1.2 / 14.02.2014

---

Fournisseur Maag Agro, Syngenta Agro AG  
Rudolf – Maag – Strasse 5  
CH-8157 Dielsdorf  
Suisse  
Téléphone siège social +41 44 855 88 11  
Télécopie siège social +41 44 855 87 13

Information sur le produit Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11

**Numéro d'urgence** 145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

**Producteur** Kwizda-France SAS  
30 avenue de l'Amiral Lemonnier  
78160 Marly-le-Roi  
Tel. 01.39.16.09.69  
Fax 01.39.16.47.07

Directive des  
classification  
complémentaires pour  
la Suisse

---



Biocides

## Fiche de données de sécurité

### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Produit : AMP 1 RB

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit biocide insecticide PT18  
Appât insecticide contre les fourmi pour les locaux d'habitation (RB)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **Kwizda-France SAS**  
30 avenue de l'Amiral Lemonnier  
78160 Marly-le-Roi  
Tel. 01.39.16.09.69  
Fax 01.39.16.47.07

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48  
ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification du mélange

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008 :

Pas de classement

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC :

Pas de classement

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008 :

Pas de pictogramme

Mention d'avertissement : Non applicable

Composants déterminants l'étiquetage : Non applicable

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC :

Pas de pictogramme

### Conseils de prudence

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
 S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si besoin contacter le centre antipoison le plus proche
- P102 Tenir hors de portée des enfants  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P501 Eliminer l'emballage en accord avec la réglementation en vigueur. L'emballage souillé et le produit non utilisé ne doivent être éliminés avec les déchets ménager.

### 2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Non applicable

## **3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS**

Caractérisation chimique : mélange

INGREDIENTS DANGEREUX				
Name	N°CAS/EINECS	Concentration	Classification 67/548/EEC	CLP Classification (R1272/2008)
<b>Substances actives</b>				
Acétamipride (ISO)	CAS :160430-64-8	1 g/kg 0.1% (m/m)	Xn R22 R52/53	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412 GHS07
<b>Autres composants</b>				
Les autres composants ne sont pas présents en concentration suffisante pour rendre la préparation dangereuse.				

## **4. MESURES DE PREMIER SECOURS**

### 4.1 Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Après inhalation**

Non spécifiquement concerné

#### **Contact avec la peau**

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau et consulter un médecin si nécessaire.

#### **Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si des symptômes d'indisposition persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne pas faire vomir sauf indication médicale.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique par le médecin

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyen d'extinction**

Moyens recommandés : CO2, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Moyen à éviter : eau sous pression

### **5.2 Dangers particuliers**

Pas d'information

### **5.3 Conseil aux pompiers**

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale. Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.

### **Autres recommandations**

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans les eaux de surface ou souterraines ou les systèmes de drainage

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

Maintenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides)

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur.

### **6.4 Référence aux autres sections**

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.

Respecter les instructions d'utilisation.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Utiliser le produit en l'état.

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### **Mesures techniques et température**

Tenir hors de portée des enfants dans son emballage d'origine.  
Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.  
Garder dans des containers hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec – éviter les températures extrêmes.  
Ne pas reconditionner.

## **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Une bonne aération est suffisante en condition normales d'emploi.

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures d'hygiène et de protection générales**

Eviter tout contact avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

#### **Equipement de protection individuel**

En condition normal d'emploi aucune protection respiratoire n'est recommandée

#### **Protection des mains**

Aucune protection des main obligatoire.

Se laver les mains à chaque pose et après manipulation

#### **Protection oculaire**

Aucune protection des yeux obligatoire.

#### **Protection corporelle**

Vêtement de travail de protection non obligatoire.

#### **Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence:

Forme	gel
Couleur	rosé
Odeur	sans
PH	5-8 (solution à 1%)
Point d'ébullition	non applicable
Flash point:	>100°C
Auto inflammation	le produit ne s'auto enflamme pas
Danger d'explosion	pas de danger d'explosion
Densité	1,25 – 1,29 à 20°C
Solubilité:	altération dans l'eau

### **9.2 Autres informations**

Pas d'autres données disponibles

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1 Réactivité**

Pas de données disponibles

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation

### **10.3 Possibilité de réaction dangereuse**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

### **10.4 Conditions à éviter**

Eviter les températures extrêmes

### **10.5 Matières incompatibles**

Agents oxydants

### **10.6 Produits de décompositions dangereux**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Information on sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Oral LD50 (rat): 417 mg/kg (male) 314 mg/kg (female)

Cutané LD50 (rat): > 2000mg/kg

Inhalation LC50 (rat): > 1.15 mg / l / 4hrs.

Corrosion/irritation cutanée:  
Cutanée (lapin): Négatif

Domage/irritation sérieuse :  
Oeil (lapin): Négatif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire :  
Respiratoire: Pas de donnée  
Cutanée (cobaye): Négatif

Mutagenicité des cellules germinales:  
Test d'Ames: Négatif  
Test d'aberration chromosomique: Positif  
Micronucleus test(mouse): Négatif  
Etude UDS : Négatif

Cancérogénicité :  
Rat: Négatif  
Souris: Négatif

Toxicité pour la reproduction :  
Rat: Négatif

Toxicité sub-aigüe :  
Test de toxicité par dose répétée sur 90 jours : NOAEL (rat): 12.4 mg/kg (male), 14.6 mg/kg (femelle)

Toxicité chronique :  
NOAEL(rat): 7.1mg/kg/day (male), 8.8mg/kg/day (femelle) (2 years)  
NOAEL (mouse): 20.3 mg/kg/day (male), 25.2 mg/kg/day (femelle) (1.5 year)  
Teratogénicité :  
Rat: Négatif  
Lapin : Négatif

## **12. INFORMATION ECOLOGIQUE**

### **12.1 Toxicité**

**Effets écotoxicologiques (substance active) :**  
**Toxicité aquatique :**

Toxicité aigüe (poisson) :  
Lepomis macrochirus - CL50 : >119.3 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures  
Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 : >100 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures

Toxicité aigüe (daphnie) :  
Daphnia magna - CE50 : 49.8 mg/l - Durée d'exposition : 48 heures

Toxicité aigüe (algue) :  
CE50 : >98.3 mg/l - Durée d'exposition : 72 heures  
Toxicité aigüe (abeille) :  
Orale LD50 : 8.85 µg ai/abeille  
Contact : 9.26 µg ai/abeille

### **12.2 Persistence and dégradabilité**

Pas d'information disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non applicable

### **12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'information disponible

#### **Note générale :**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines, même en petite quantité.

## **13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1 Méthode de traitement des déchets**

#### **Pour les amateurs :**

Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau

Eliminer l'emballage vide non souillé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par la filière de collecte sélective des déchets d'emballage ménagers si l'emballage est conforme aux consignes de tri.

#### **Emballages usages/souillés :**

Ne pas réutiliser les emballages contaminés, jeter les emballages en accord avec les règlements officiels. Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1 Numéro ONU**

Non applicable

### **14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Non applicable

### **14.3 Classe de danger pour le transport**

Non applicable

### **14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable



#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable

#### **14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Non applicable

#### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

### **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Symbole et lettre d'identification

Non applicable

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

#### **Réglementation nationale :**

Ce mélange n'est pas concerné par la classification ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)

#### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée

### **16. AUTRES INFORMATIONS**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes :

H302 Nocif en cas d'ingestion

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

R22 Nocif par ingestion

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### **Abréviations et acronymes :**

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

**Mise à jour :**

- Classification CLP revue

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

*Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.*

*Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.*

*Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.*

*L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.*